

CONSEIL MUNICIPAL 8 avril 2026 - Questions orales

Liste « Wimereux 2026 - 2032 » (M. Gires, Mme Bardeaux, M. Jougleux)

Question N°1 : Concernant l'Opération en cours dite « requalification des quais », son coût global affiché sur site ressort à 6,25M€TTC soit 5,2M€HI mais ce montant n'intègre pas ni la réfection de l'éclairage public, ni la création du Carillon, travaux qui auraient porté le montant global de l'Opération à sensiblement plus de 5.4M€HI ce sans compter les compléments restant à venir. Il s'avère donc que cette Opération aurait dû faire l'objet d'une inscription au Bulletin Officiel des Annonces de Marché Public (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE). Aussi nous souhaitons connaître les modalités ayant conduit à l'attribution des différents lots de travaux et demandons la création d'une commission dédiée au sein du Conseil Municipal.

Réponse de M. le Maire :

Manifestement, l'auteur de la question ne maîtrise pas les marchés publics et ne connaît pas le fonctionnement de la Mairie de Wimereux.

Pour les marchés publics, il saurait que pour vérifier si des seuils sont atteints, on ne peut pas cumuler les marchés de travaux (les Quais) avec les marchés de fourniture et de service (le carillon). Ce sont deux choses différentes.

De même, lorsque l'on cite un seuil, il faut se placer l'année de passation du marché (en 2024) et pas l'année en cours (2026). Ainsi, le seuil à prendre en compte est celui de 5,5 millions et non 5,4 millions. En ce qui concerne le fonctionnement de la Mairie, je vous confirme que toutes les procédures marché sont scrupuleusement respectées par les services municipaux, à qui je renouvèle mes remerciements pour leur professionnalisme et leur exigence.

Contrairement à ce que vous prétendez, la ville a bien eu recours à une procédure formalisée, en l'occurrence un appel d'offres ouvert qui a été publié au Bulletin Officiel des Annonces de Marché Public (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

Une délibération a été adoptée par le conseil municipal le 25 septembre 2024. Même s'ils étaient absents, vos colistiers, par le jeu des procurations, l'ont adoptée. A tout le moins, en étaient-ils informés.

S'en est suivie une réunion de la Commission d'Appel d'Offres le 27 novembre 2024 qui a validé en toute transparence, la procédure.

Assistaient à cette réunion, un représentant de la direction générale de la répression des fraudes et M. Didier Sergent en tant que membre de la Commission. Toute la procédure mise en œuvre n'a fait l'objet d'aucune remarque des services de contrôle.

Il n'y a donc pas lieu de créer une commission dédiée au sein du Conseil Municipal.

Question N°2 : Concernant la Déclaration Préalable n°62893250002, relative à la démolition et la reconstruction du Pont Napoléon, nous sommes extrêmement surpris de constater que votre nouveau Rapport d'Orientation Budgétaire les estime maintenant à 3,5M€, soit une hausse de 40 % par rapport aux estimations de 2,5M€ annoncées par votre 1^{er} adjoint lors du dernier Conseil de l'année dernière. Au-delà de cet écart conséquent, nous souhaitons que soient détaillées les raisons qui amènent aujourd'hui à de tels montants, ce alors que l'expertise menée par le cabinet CONTEX pour le compte de la Ville en Mars 2020 pressait la commune de réaliser les travaux dans les 2 ans, soit avant le printemps 2022, et proposait une solution de réparation chiffrée à 400k€HT ou une option de réfection complète estimée à 1,2M€ht.

Réponse de M. le Maire :

L'étude CONTEX a été commandée pour justifier la limitation du tonnage. Ses préconisations faisaient suite à une inspection visuelle. Dans le cadre du marché actuel, des bureaux d'études spécialisés sont intervenus et des sondages plus poussés ont été réalisés. Deux solutions étaient possibles : en gardant les piles (moins onéreuse) ou en les supprimant (plus chère).

Problème : on ne savait pas quelles étaient la nature de leurs fondations. D'où le paradoxe : pour le savoir : il fallait détruire les piles ! Aucune entreprise n'aurait accepté de poser un tablier sur des piles dont elle ne savait pas leur solidité. C'est donc la seconde solution qui a été retenue.

Question N°3 : concernant cette restauration du Pont Napoléon, il est regrettable que les images du projet n'aient pas été partagées avec les wimereusiens via le site internet de la Ville, ce alors que conformément à la Loi, ces images sont consultables en Mairie auprès du Service Urbanisme.

Réponse de M. le Maire :

Ce n'est pas une question.

Question N°4 : Ayant constaté que le Rapport d'orientation Budgétaire (R.O.B.) qui sera débattu lors de ce conseil prévoit désormais la remise en état de nos voiries, éclairages et bâtiments publics (ancienne Mairie, Eglise, bâtiments sportifs, etc.), nous demandons la mise en place d'un plan pluriannuel de travaux et espérons à cet effet la constitution d'une commission spécifique, ou à défaut le suivi systématique de ce plan à chaque réunion de la commission d'Urbanisme.

Réponse de M. le Maire :

La ville n'a pas attendu les élections de 2026 pour mettre en place un programme pluriannuel d'entretien de sa voirie. Ainsi sous le précédent mandat, un marché pluriannuel a été conclu et c'est en moyenne 250.000 €uros qui y ont été consacrés tous les ans. Le choix fait lors de ces dernières années a été celui de la qualité : en plus de la réfection de la chaussée, la ville a enterré les réseaux aériens. Cela concerne certes moins de rues, mais implique de la qualité. Ont été ainsi réalisées, entre autres : les rues de Verdun et Clémenceau, les Rues Saint Exupéry et Guynemer. Vont être réalisées cette année : la rue Gounod et le hameau de Terlincthun. A cela, se rajoutent les voiries réalisées par le Département dans le cadre de l'Opération Grand Site de France que la ville a accompagné dans l'enfouissement des réseaux : début de la rue Carnot, rues Pasteur, Agrippa, Libération, rues Branly, du Camping. Ce sont enfin les voiries incluses dans le programme des Quais : fin de la rue Carnot, Quai Giard, Place du contreorpilleur Chacal, rues Wimet, Sohenlin....

Question N°5 : Au plan financier; la poursuite de votre grand projet de « Requalification des Quais », la réfection du Pont Napoléon et le cumul des travaux de réfection précités vont nécessiter un plan de financement extrêmement conséquent, supérieur à 8M€ si on en croit le R.O.B. précité. Aussi nous demandons l'établissement d'un plan pluriannuel d'investissement et son suivi systématique lors de chaque réunion de la commission Finances.

Réponse de M. le Maire :

L'ensemble des investissements est intégré dans une perspective pluriannuelle qui a été évoquée tout à l'heure lors de l'examen du ROB et sera intégrée dans la préparation budgétaire.

Question N°6 : Au cas où cela n'aurait pas été précisé préalablement durant ce Conseil, nous souhaitons connaître les incidences de votre décision de reporter et de modifier les tarifs du stationnement en Zone 2 et nous vous redemandons une nouvelle fois de bien vouloir préciser: - les recettes exactes de stationnement de la commune pour les années 2024 et 2025 ; - la part ou les chiffres bruts du mois d'avril dans ces recettes pour ces mêmes années ; - la répartition par mois des recettes du stationnement payant en Zone 2 en 2025; - le nombre et le montant global des forfaits de stationnement "permanents" alloués aux résidents de la Zone 2 (forfaits à 85€ / an) pour les années 2024 et 2025 ; - le nombre et le montant total des forfaits alloués aux commerçants en 2024 et 2025.

Réponse de M. le Maire : le stationnement payant n'a jamais été, pour notre majorité, ni un dogme, ni une simple source de recettes pour la commune.

Les ajustements proposés aujourd'hui ne sont ni improvisés ni précipités : ils sont le résultat d'une réflexion menée avec les habitants, qui nous ont exprimé leur volonté de pouvoir profiter plus facilement de leur ville tout au long de l'année.

Nos administrés souhaitent pouvoir accéder à leurs commerces, à leurs professionnels de santé et aux services publics dans de meilleures conditions, sans subir les mêmes contraintes que les usagers de passage. C'est une demande de bon sens, à laquelle nous répondons.

Oui, cette évolution entraînera probablement une baisse de recettes, et nous l'assumons pleinement. Car notre priorité n'a jamais été de faire du stationnement un outil de rendement budgétaire.

À ce stade, il serait hasardeux de chiffrer précisément cette évolution, tant elle dépendra de paramètres encore inconnus : nombre de secondes cartes demandées, nombre de résidences secondaires concernées, fréquentation variable selon les saisons... chacun sait que les recettes de stationnement, dans notre commune, restent sensibles à l'activité et à la météo.

Enfin, parce que nous abordons ce sujet sans tabou ni posture, nous engagerons une concertation avec les habitants des quartiers du centre-ville sur l'éventuelle extension du stationnement réglementé, une réflexion que nombre d'entre eux appellent de leurs vœux.

Liste « Wimereusiens, avec vous, pour vous » (M. Sergent, M. Morbidelli, Mme Provin)

Question N°1 : Monsieur le maire, dans vos premiers remerciements adressés à la population de Wimereux, après l'élection de la liste que vous conduisiez à la tête de la municipalité, vous écriviez : « ... je serai, comme je l'ai toujours été, attentif au respect de l'opposition et au dialogue démocratique, afin que le travail municipal se déroule dans un esprit constructif et dans l'intérêt général ...»

Et bien Banco, Monsieur le Maire ! Nous, élus du groupe Collectif Citoyen de Wimereux, liste « Wimereusiens, avec vous, pour vous », nous souhaitons nous inscrire dans ce processus et je ne doute pas que le groupe conduit par Monsieur Gires le souhaite aussi.

Aussi, Monsieur Le Maire et les conseillers majoritaires, pour acter votre engagement auprès d'une opposition qui représente plus de 46% de la population :

- Etes-vous prêts à rédiger un chapitre « droits de l'opposition » dans le « règlement intérieur du Conseil Municipal » ?
- Êtes-vous prêts à mettre un bureau à disposition des élus de l'opposition pour qu'ils puissent assurer leurs permanences auprès des administrés ?
- Êtes-vous prêts à ce que chaque groupe de l'opposition puisse être représenté dans les commissions municipales ou dans les conseils d'administration qui inclut des membres du conseil municipal, et notamment le CCAS et le CSC ?
- Êtes-vous prêts à étudier les propositions que les oppositions seraient amenées à vous transmettre et selon quelles modalités ?
- Etes-vous prêts à ce que les élus d'opposition, évidemment par délégation du Maire, puissent être autorisés à la célébration de mariages pour les administrés qui le souhaiteraient ?

Réponse de M. le Maire :

Je confirme vouloir respecter les droits de l'opposition, pour autant que cela soit dans un respect réciproque. Je vous réponds :

- *Pour le règlement intérieur, nous avons 6 mois pour l'adopter. Faites-moi des propositions et nous les étudierons.*
- *Il y a un bureau mis à disposition des élus minoritaires. Il se situe dans la salle du Bon Air.*
- *Comme nous l'avons vu en début de conseil municipal, des commissions permanentes ont été créées avec présence d'un titulaire par groupe minoritaire. Alors que rien ne m'y obligeait, je vous ai donné la possibilité de vous faire remplacer par un suppléant. Concernant la CCID, je vous ai donné deux postes de titulaires et deux de suppléants. Egalement, pour le CCAS, en ce qui concerne votre liste. Pour les organismes extérieurs, ce sont des désignations qui sont réservées aux représentants de la majorité.*
- *Oui, je donne la possibilité à chaque conseiller municipal de célébrer le mariage à la demande des futurs mariés.*

Question N°2 : Monsieur Le Maire,

Le 25/04/2026 aura lieu le bicentenaire de la première liaison radio Wimereux-Douvres. Il s'agit d'un événement qui peut faire sourire aujourd'hui mais qui a marqué l'histoire, et particulièrement celle de Wimereux. Sa commémoration, dans les jours sombres que nous traversons avec son lot de complotismes, de remises en cause des sciences et du lien social ainsi que de notre dette envers nos anciens, serait, assurément un beau symbole pour signifier que la ville de Wimereux est résolument une commune de mémoire et du lien !

Avez-vous prévu une célébration et une communication, ou tout au moins un soutien aux associations de radio-amateurs qui souhaitent marquer cette date par une manifestation sur la Digue de Wimereux et qui me semble-t-il vous ont sollicité ?

Il serait dommage et triste qu'une autre commune de la côte hérite de cette belle manifestation.

Réponse de M. le Maire :

Le calendrier des fêtes municipal 2026 a été arrêté fin 2025. La demande que vous évoquez ne nous est parvenue que le 31 mars 2026. Ce n'est plus possible de l'intégrer cette année.

